

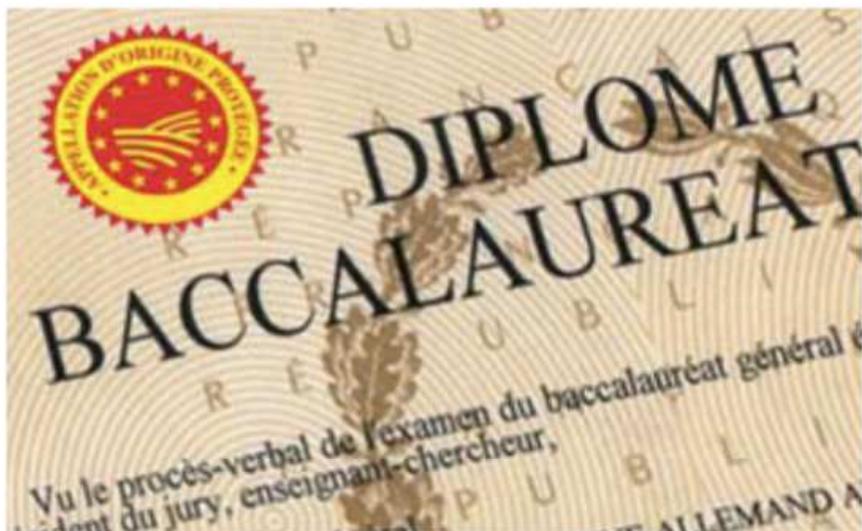
projet local d'évaluation Comment sortir du piège ?

Le projet local d'évaluation cherche à donner au contrôle continu l'apparence du bac alors que la boussole de l'examen national a été cassée.

Avec le dernier avatar de la réforme du bac, la charge de l'harmonisation reposerait maintenant sur les enseignants sommés de rétablir une égalité de traitement que les réformes ministérielles détruisent consciencieusement. Parmi les quatre textes publiés au cours de l'été, seuls le décret et l'arrêté sont des textes réglementaires et ils ne portent aucune contrainte pour les personnels en termes de modalités d'évaluation. La note de service est en revanche un outil managérial et politique qui va au-delà des textes réglementaires. En parallèle, le guide de l'inspection générale décline les prescriptions discipline par discipline n'hésitant pas à s'affranchir largement des règles posées par les textes officiels eux-mêmes.

Enseignants sous contrôle

Les prescriptions de l'Inspection et des proviseurs se multiplient dans les lycées pour élargir le champ d'application du



Dans le droit fil de la réforme du lycée et du baccalauréat, Jean-Michel Blanquer cherche à confisquer aux enseignants la maîtrise de l'évaluation.

projet local d'évaluation à la classe de Seconde et à toutes les disciplines y compris celles qui ne sont pas concer-

nées par le contrôle continu (philosophie, lettres...). Il s'agit clairement de cadrer et d'uniformiser toutes les pratiques pédagogiques

en bureaucrisant à l'extrême l'évaluation au quotidien. Comment comprendre autrement l'obsession d'évaluer les mêmes contenus et compétences en même temps, imposant parfois un nombre identique de devoirs et le recours à la banque nationale de sujets

(BNS) initialement prévue pour les épreuves communes de contrôle continu (E3C) ? À tout cela, il faut ajouter l'organisation d'épreuves ponctuelles pour tous les élèves dont les notes ne sont pas jugées significatives (chassez les E3C et ils reviennent au galop !).

La mission est impossible. Pour contrer toutes les pressions locales et sortir des injonctions destructrices des libertés pédagogiques, le SNES-FSU publie un guide syndical de l'évaluation.

Agir collectivement

Plus que jamais, il faut se donner du temps pour prendre connaissance des

textes, échanger collectivement et refuser toute précipitation à laquelle le ministère veut nous contraindre.

Au moment de la rédaction du projet, il faut veiller à rester le plus possible dans les généralités, sans quantifier quoi que ce soit, et en s'appuyant sur ce qui se fait déjà dans le lycée. Le projet d'évaluation doit être « synthétique et lisible ».

Il vaut mieux s'en tenir à un rappel de grands principes communs à toutes les disciplines qui laissera libres les collègues de faire les choix qu'ils jugeront pertinents avec leurs classes : « des devoirs communs pourront être organisés », « une évaluation globale ou sommative par période sera menée », etc. sans préciser les seuils ni les cadences. Car des principes trop détaillés auraient valeur d'engagement.

De la même manière, il faut refuser toute modification du règlement intérieur et le vote au CA au prétexte de prendre en compte le projet d'évaluation. Il faut refuser tout autant l'intégration au projet d'établissement. Aucun texte réglementaire ne le prescrit, une note de service ou un guide sur Eduscol n'ayant pas la force normative de textes réglementaires. Voter au CA un texte prescriptif, détaillé expose les professeurs à un recours des parents devant une juridiction administrative.

Le rattrapage des évaluations et la prise en compte, dans le contrôle continu, des aménagements pour com-

Le PLE doit disparaître !

Le SNES-FSU revendique la suppression du projet local d'évaluation et le retour à des épreuves nationales, terminales et anonymes. Dans l'immédiat, il s'agit d'organiser localement la résistance en limitant au maximum la portée d'un tel projet, sachant que les enseignements comme le français, la philosophie et certaines spécialités de la voie technologique ne doivent pas être concernés.



<https://www.snes.edu/article/contrôle-continu-projet-évaluation-guide-syndical>

penser le handicap poseront des problèmes d'organisation compte tenu des réalités très contraintes de la « vraie vie » des établissements (emplois du temps, disponibilité des salles, mobilisation de la vie scolaire...). En aucun cas, cela ne doit induire de nouvelles charges sur les professeurs et la vie scolaire.

Rappelons que seuls s'imposent l'obligation d'évaluer et le cadre des programmes. Pour tout ce qui relève d'une évaluation des apprentissages au quotidien, les enseignants restent et doivent rester maîtres. Car la liberté pédagogique est inscrite dans la loi ! ■

Claire Guéville, Gwenaël Le Pailh

snes
F.S.U.

U.
F.S.U.

ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN